

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.

Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr

Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

CPPAP N° 0611 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.

ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR



Bulletin aux écoles

N° 109 - 6 octobre 2011

ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 13 au 20 octobre 2011

FO, un syndicalisme indépendant

FO, un syndicalisme de revendication

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

L'indépendance syndicale, c'est affirmer que toutes les revendications sont légitimes, c'est refuser le diktat de la dette, c'est refuser, au nom de la lutte contre les déficits publics, d'aider le gouvernement à mettre en place ses contre-réformes.

Pour Force ouvrière, notre statut est le garant de l'Ecole Républicaine. Décrets Darcos, masterisation, réforme des lycées... sont autant d'attaques contre les statuts qui poursuivent le même objectif : l'application de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et de son principe du non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux.

SOMMAIRE

P. 1 : Edito

P. 2 : Profession de foi

P. 3 : Informer, revendiquer,
négocier, agir

P. 4 : AVS, EVS, AED,
pérennisation
de nos emplois !

P. 5 : Combattre toute austérité

P. 6 : Bulletin d'adhésion 2011

Voter Force Ouvrière, c'est voter

pour la défense du statut général de la Fonction Publique, des statuts particuliers et de toutes les garanties statutaires ;

contre l'autonomie des établissements, les contrats d'objectifs, les postes à profil, l'individualisation des carrières et des rémunérations ;

pour la titularisation de tous les précaires.

Voter Force Ouvrière, c'est exiger

- l'arrêt de la RGPP ;
- la restitution des postes supprimés ;
- l'arrêt des contre-réformes.

Voter Force Ouvrière, c'est revendiquer

- 5% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- le rattrapage des 10% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000, par l'attribution de points d'indice ;
- la revalorisation de la grille indiciaire pour toutes les catégories, C, B et A ; pas de salaire à moins de 120% du SMIC ;
- le droit à la retraite à 60 ans sur la base de 37,5 annuités de cotisation.

Voter Force Ouvrière, c'est faire le choix d'une organisation confédérée regroupant tous les salariés pour combattre toute austérité qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

Vos droits sont notre seule loi !

Assez de la déréglementation de nos obligations de service !

Informers, défendre, revendiquer, agir

*Agression, mise en cause,
Allègement de service,
Temps partiels,
Atteinte à la laïcité,
Autoritarisme,
Rapport d'inspection,
Baisse de note,
Carte scolaire - RASED,
Erreur administrative,
Formation continue,
Harcèlement moral,
Hygiène et Sécurité,
Législation, Réglementation,
Mouvement, Promotions,
Recours pour la NBI en CLIS,
Reclassement,
Validation des stagiaires,
Retraite...*



snudifo35.over-blog.com

VOTER FO,

c'est voter pour défendre notre statut de fonctionnaire d'Etat et l'école publique républicaine.

VOTER FO,

c'est voter contre la RGPP, pour que les postes soient restitués aux écoles, aux RASED !

FO : des revendications claires

- *Défense de notre statut national de fonctionnaire d'Etat.*
- *Non à l'expérimentation ECLAIR et aux établissements autonomes.*
- *Non aux contrats d'objectifs.*
- *Non à la multiplication des postes à profil.*
- *Maintien de l'Ecole maternelle et de la scolarisation des enfants de deux ans.*
- *Rythmes scolaires : pas d'allongement de nos obligations de service, abandon des projets locaux dérogatoires, respect de la séparation entre temps scolaire et périscolaire.*
- *Restitution de tous les postes supprimés par la RGPP, rétablissement des RASED.*
- *Abandon des évaluations nationales, du Livret Personnel de Compétences, de base élèves.*
- *Abrogation de la masterisation et rétablissement de la formation initiale.*
- *Scolarisation des handicapés : respect des notifications MDPH, réemploi et titularisation des AVS/EVS.*
- *Abrogation des contre-réformes des retraites, aucune décote, retour aux 37,5 annuités pour tous, public privé.*
- *Augmentation générale des salaires.*

La « dette » n'est pas celle des salariés, toutes nos revendications sont légitimes.

**VOTEZ SNUDI-FO
FNEC FP-FO**

Liste conduite par :
Sylvain VERMET
Pauline GRELLIER



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Informer, revendiquer, négocier, agir

Le SNUDI-FO 35 défend le statut des enseignants, l'école publique, les revendications des salariés que sont les professeurs des écoles et les instituteurs, en matière de conditions de travail, de salaire, de retraite...

Il dénonce toutes les atteintes aux statuts, toutes les remises en cause des droits des salariés, toutes les régressions.

Pour faire aboutir les revendications, chaque fois que nécessaire, le SNUDI-FO 35 agit :

- **Il accompagne les collègues** en butte à l'autoritarisme de leur IEN ou de l'IA, ou dont les droits sont niés (demande de reclassement, d'allègement de service...), ou encore victimes d'agressions, de dénonciation calomnieuse, de harcèlement de la part de l'administration, de parents d'élève. Il aide les collègues à rédiger courriers et recours.
- **Il organise des réunions d'informations syndicales sur temps de service**, pour informer les collègues de leurs droits et leur donner les outils pour se défendre, le premier d'entre eux étant la syndicalisation. Il publie régulièrement un bulletin aux écoles et leur adresse chaque semaine des informations par mail. Nombre de ces informations sont également disponibles sur son site.
- **Il intervient en commissions** (CAPD, CTPD, CDEN, CHSD) pour le respect des barèmes, contre les postes à profil, les postes fléchés, pour le droit à travailler à temps partiel (en particulier à 80%), pour les ouvertures de classes, le rétablissement des RASED, la défense de la scolarisation des enfants de deux ans, la défense de l'école publique. Au moment de la « crise » de la grippe aviaire, il est intervenu pour que des enseignants dont l'école était fermée n'aient pas à s'y rendre.
- **Il rédige courriers et demandes d'audience**, pour interpeller les autorités et exiger le respect du droit (septembre 2011 : l'IA convoque les directeurs à une journée de formation, hors temps de service. Mais devant la mobilisation, il recule et la décompte des 18 heures d'animations pédagogiques)
- **Il dépose des préavis de grève, organise des rassemblements, participe à des AG**, pour, par exemple, s'opposer aux sanctions contre les enseignants qui avaient boycotté l'aide personnalisée, pour exiger les ouvertures de classes (Retiers maternelle, Goven, saint Sulpice des Landes, Montreuil sur Ille), pour s'opposer aux fermetures de classes, d'écoles (Kennedy à Villejean), aux fusions d'écoles (Goven). Ainsi, le SNUDI-FO 35 a appelé à la grève dès la rentrée, le mardi 6 septembre 2011.
- **Il participe aux actions intersyndicales, chaque fois que les revendications sont clairement exprimées** : pour le retrait des décrets Darcos, pour le réemploi et la titularisation des EVS, pour le rétablissement d'une véritable formation initiale, l'abrogation de la masterisation.
- **Il participe aux manifestations interprofessionnelles**, avec l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière, contre le CPE (2006), pour l'augmentation générale des salaires, l'interdiction des licenciements et l'arrêt des suppressions de postes (printemps 2009), contre la réforme des retraites Sarko-Fillon-Woerth (automne 2010).



Communiqué du 26/09/2011

**AVS, EVS, AED,
PERENNISATION
DE NOS EMPLOIS !**

**Pourquoi j'appelle
à voter pour
les listes de la
FNEC-FP FO ?**



FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Occupant un de ces emplois dans l'Yonne et je me suis syndiqué à FO pour défendre mon emploi. En effet, le gouvernement, sous couvert de lutter contre le chômage, a créé des emplois contractuels d'EVS, d'AVS et d'AED pour l'accompagnement des élèves handicapés ou pour aider les directeurs dans leurs tâches administratives.

Ces emplois précaires conduisent à des situations dramatiques puisque payés, selon le cas, entre 640 et 840 euros par mois.

Malgré ces salaires de misère, le gouvernement, toute honte bue, nous jette comme des malpropres à la fin de nos contrats sans se soucier de ce que nous allons devenir !

Qui peut accepter la situation qu'on nous impose ?

Mon employeur, malgré l'obligation qui lui a été faite, n'a jamais répondu favorablement à mes demandes de formation et d'accompagnement, ne me laissant ainsi aucune opportunité de retrouver une place sur la marché du travail. Je n'aurais donc qu'une porte de sortie à la fin de mon contrat : « POLE EMPLOI » !

Et pourtant, ce même employeur a su profiter de toutes les aides financières liées à mon recrutement, ce qui lui a valu une dénonciation continue de mon syndicat FORCE OUVRIERE devant les différentes juridictions.

Avec FORCE OUVRIERE, victoire devant les prud'hommes !

Avec l'aide du syndicat et des Unions Départementales FO, des dizaines d'EVS ont bataillé devant les Prud'hommes et les cours d'Appels afin que nos droits soient respectés. C'est ainsi que nombre d'entre eux ont pu obtenir des indemnités allant jusqu'à 15 000 euros ou des requalifications en CDI.

Ces victoires sont à porter au compte de FORCE OUVRIERE qui ne nous a jamais laissés tomber et qui a bataillé sans relâche pour faire condamner nos employeurs.

Parce que la suppression de milliers d' EVS administratifs à cette rentrée rend la tâche des directeurs de plus en plus lourde et insupportable..

Parce que les AVS ou AED (+ de 50 ans, travailleurs handicapés ou autres) ont démontré depuis plusieurs années l'utilité et le besoin réels de leur action au sein de nos écoles..

Parce que les besoins en matière d'accompagnement des élèves handicapés ne manquent pas...

**Je vous appelle à voter pour les listes de la FNEC-FP-FO, pour exiger,
AUCUN LICENCIEMENT !**

PERENNISATION DE NOS EMPLOIS !

AUCUN OBSTACLE NE DOIT EXISTER POUR LA REINTEGRATION DE TOUS !

Raymond Plantz (EVS Yonne)

**Titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'État à gagner
FORCE OUVRIÈRE : L'INDÉPENDANCE POUR DÉFENDRE LES REVENDICATIONS**

FNEC-FP
FO

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011

4 CLICS UTILES :

LE VOTE FORCE OUVRIERE

l'indépendance, la différence

Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE

**“ COMBATTRE
TOUTE AUSTÉRITÉ
QU'ELLE SOIT
DE DROITE, DE GAUCHE
OU SYNDICALE ”**

Jean-Claude Mailly,
secrétaire général de la CGT-Force ouvrière

Pour FO, on ne peut pas défendre les revendications et prétendre « examiner avec le gouvernement les mesures à prendre pour réduire la dette et... pour la maîtrise des déficits publics » (extraits du communiqué de l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA du 18 août 2011)

A FORCE OUVRIERE, nous affirmons haut et fort que le rôle d'un syndicat indépendant, ce n'est pas d'imposer la logique de la réduction de la dette et des déficits publics aux salariés, synonyme de renoncement aux revendications des personnels.

**Au contraire, il faut arrêter la spirale
de la démolition de nos statuts et de nos
conditions de travail**

**Vous avez une voix,
ne la perdez pas !**

**faisons de l'indépendance syndicale
le 1^{er} critère pour la représentativité**

**VOTEZ FORCE
OUVRIERE !**



► Pour l'augmentation générale des salaires, traitements et indemnités : 5% tout de suite
Assez du gel des salaires

► Pour le maintien de tous les statuts particuliers et garanties statutaires :

- horaires, congés, missions
- respect des décrets définissant les services (décrets de 50 fixant les obligations de service en heures d'enseignement en lycées et collèges, statut du PE dans le 1^{er} degré, décret de 92-2000 pour les PLP,...)

Non à la destruction du statut de fonctionnaire d'Etat

► Pour la restitution des 16 000 postes supprimés en 2011
Contre les 14 000 suppressions de postes prévues en 2012

► Pour l'arrêt de la mastérisation, des évaluations imposées à tout va

**Non à la détérioration des conditions de travail,
Non à l'individualisation des déroulements de carrière**

► Pour le retour à 60 ans sur la base de 37,5 annuités de cotisations

**Non à l'allongement de l'âge de la retraite découlant de la loi
WOERTH FILLON**

► Pour le réemploi et la titularisation sur des emplois de fonctionnaires de tous les précaires

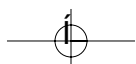
Assez de la précarité

► Pour le maintien de tous les droits acquis en matière de congés, notamment les deux mois d'été. Pas un jour de congé en moins !

TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT À DÉFENDRE, NON TITULAIRES : LE STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT À GAGNER



**Dès le 13 Octobre je vote, je fais voter
aux comités techniques, aux CAP et aux CCP FORCE OUVRIERE**



Prix de la carte 2011 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES											
Stagiaire, Adjoint, AIS, IMF	12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95
Chargé d'école				14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11
Directeur d'école 2-4 cl				14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42
Directeur d'école 5-9 cl				14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87
Directeur d'école 10 cl et +				15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17
Hors Classe					22,40	23,96	25,63				
INSTITUTEURS											
Adjoint							13,35	13,96	14,57	15,48	16,84
Chargé d'école							13,48	14,09	14,70	15,61	16,97
Directeur d'école 2-4 cl							13,81	14,42	15,03	15,94	17,30
Directeur d'école 5-9 cl							14,11	14,72	15,33	16,24	17,60
Directeur d'école 10 cl et +							14,32	14,93	15,54	16,45	17,81
Spécialisé AIS, IMF							13,65	14,26	14,87	15,78	17,14
Spécialisé IMFAIEN							14,42	15,03	15,64	16,55	17,91

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)
 Etudiant IUFM, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)
 Retraité = timbre à 9,55 € + 13,20 € la vignette UCR

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

Couple syndiqué : possibilité de déduire 15,00 € sur le total des deux cotisations.

✂ -----
 (Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2011	Date :
NOM - Prénom :	Instituteur / P.E.
Fonction (ADJ, DIR (... classes), AIS, etc...) :	Echelon :
Adresse personnelle :	
Code postal - Ville : Téléphone :	
Courriel :	
Etablissement d'exercice et son adresse :	
(+ circonscription)	
<input type="checkbox"/> J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité soit un total de €.	
<input type="checkbox"/> J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s) timbres mensuels à € l'unité.	
<input type="checkbox"/> J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de €.	